

Ledit règlement, ainsi amendé, est alors lu une 2me fois, et il est agréé, le Département en Loi, ayant approuvé ledit amendement, conformément à la Règle 73 des Règles du Conseil.

Sur proposition de M. l'échevin LETOURNEAU, appuyée par M. l'échevin WARD, il est

Résolu: Que le Conseil procède maintenant à l'étude dudit règlement en 3me lecture.

Ledit règlement est en conséquence lu pour la 3e fois, et il est agréé.

Sur proposition de M. l'échevin LETOURNEAU, appuyée par M. l'échevin WARD, il est

Résolu: Que ledit règlement soit grossoyé et qu'il soit présenté au Maire-Suppléant et au Greffier de la Cité pour qu'ils y apposent leurs signatures.

Sur proposition de M. l'échevin L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'échevin WARD,

Le Conseil s'ajourne.

L. O. DAVID,
Greffier de la Cité.

RENE BAUSET,
Sous-Greffier de la Cité.

Said by-law, as amended, was then read a 2nd time and agreed to, the Law Department having approved of said amendment, in compliance with Rule 73 of the Rules of Council.

On motion of Ald. LETOURNEAU, seconded by Ald. WARD, it was

Resolved: That the Council do now consider said by-law in 3rd reading.

Said by-law was accordingly read a 3rd time and agreed to.

On motion of Ald. LETOURNEAU, seconded by Ald. WARD, it was

Resolved: That said by-law be engrossed and presented to the Acting Mayor and the City Clerk for their signatures.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. WARD,

The Council adjourned.

L. O. DAVID,
City Clerk.

RENE BAUSET,
Asst. City Clerk.